

DEMANDE POUR UN EMPLACEMENT DE CATERING A « AFTERWORK & SUMMERFEST » 2025

RESERVE A L'ADMINISTRATION - N° dossier :

Conditions de participation

- 1) « Afterwork & Summerfest » ont lieu les 11 resp. 13 juillet 2025 à la rue de Bouillon. La Ville se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 2) La participation avec un stand de catering à « Afterwork & Summerfest » est réservée aux professionnels non sédentaires (marchands-forains), détenteur d'une autorisation d'établissement dans le domaine de la gastronomie ambulante.
- 3) Après le délai de remise des demandes de participation, ne sont prises en compte que les demandes complètes. On entend par demande complète une demande dont le formulaire de candidature est correctement et lisiblement rempli et qui contient l'ensemble des pièces annexes demandées.
- 4) Tout formulaire rempli de manière illisible et non complète ne sera pas pris en considération.
- 5) Les demandes conformes sont évaluées ensuite selon les critères de sélection et la pondération suivants :
 - intérêt des produits proposés, par rapport à la manifestation (40%)
 - attractivité au niveau de la présentation des produits proposés, du rapport qualité-prix et du service proposé (30%)
 - esthétique de l'établissement / stand proposé (30%)L'évaluation par critère, telle que définie ci-dessus, se fera par attribution de points. Elle peut varier de 0 point pour une évaluation insatisfaisante jusqu'à 10 points pour une évaluation excellente.
Le classement final résultant de l'évaluation et de la pondération des critères de sélection déterminera les candidats retenus, en fonction des emplacements disponibles et en considérant que, pour être retenu, un minimum de 7 points au classement final sera nécessaire.
- 6) Après analyse et évaluation des demandes de participation, la décision de la Ville de Luxembourg sera transmise au demandeur.
- 7) Les participants retenus doivent se conformer aux consignes de la Ville de Luxembourg fixées contractuellement avant le début de la manifestation.

Tout candidat doit obligatoirement remettre le présent formulaire rempli avec toutes les pièces y demandées, pour le 15 mars 2025 au plus tard (date d'entrée), dans un seul document PDF ne dépassant pas 5 MB, à l'adresse :

efm@vdl.lu

avec la mention

Demande Catering Afterwork & Summerfest

La Ville se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées à assurer la gestion administrative, l'élaboration de statistiques, la mise à jour éventuelle de la base de données et le suivi de votre demande de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement à la manifestation en question et le cas échéant, en vue de l'établissement d'un contrat de concession ultérieur pour la manifestation en question.

Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué notamment par les agents du Service Evénements, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg ainsi que par les différents services et organes décisionnels de l'administration communale de la Ville de Luxembourg qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des finalités. Toutes les mesures requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel de vos données à caractère personnel sont prises par la Ville de Luxembourg.

Pour exercer vos droits en relation avec le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter www.vdl.lu/fr/mentions-legales.

Fait à :

le :

.....
signature du demandeur indiqué ci-dessus avec la mention "lu et approuvé" et le cas échéant le cachet de la société

Le signataire déclare par sa signature être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées dont notamment une concession pour la vente de boissons alcooliques en cas de vente d'alcool et que l'établissement / stand remplit toutes les conditions de sécurité et d'hygiène.

En plus, le signataire déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et notamment qu'il est détenteur d'une autorisation d'établissement pour l'activité qu'il propose d'exercer et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.